

Compte rendu de la séance du 12 janvier 2021

Secrétaire de la séance: Jean TIRELLI

Ordre du jour:

- Décision modificative du budget
- Poste de secrétaire de mairie
- Compteurs d'eau
- Dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton de Valgorge

Questions diverses:

Délibérations du conseil:

Dissolution du syndicat intercommunal du canton de Valgorge (DE 2021 001)

Madame le Maire, Carole LASTELLA rappelle l'historique de ce syndicat créé initialement entre les communes de Montselgues, Loubaresse, Laboule, Beaumont, Saint-Mélany, Dompnac et Valgorge pour porter ensemble le coût de projets collectifs.

La loi Notre (2015) a remis en cause ces syndicats au profit des CDC. Le processus de dissolution démarré en 2015 a été finalisé en 2019.

Le Préfet a pris un arrêté de dissolution du SICV le 16 octobre 2020 avec un effet au 1^{er} juillet 2019.

Un liquidateur a été nommé pour solder les comptes. Il ressort un reliquat de trésorerie affecté à chaque commune.

Madame le Maire propose de délibérer sur l'information de l'arrêté du Préfet et l'acceptation du transfert de résultat qui y est mentionné pour la commune de Dompnac (598,18 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le transfert de résultat

Vote de crédits supplémentaires - dompnac (DE 2021 006)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-1447.14	

6411	Personnel titulaire	134.26	
65548	Autres contributions	308.61	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1004.27	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Poste de secrétaire de mairie (DE 2021 003)

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 I. 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison du surcroît de travail résultant de la vacance prolongée du poste permanent de secrétaire de mairie.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 01 février 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures dans le grade de rédacteur 2ème classe, échelon 4.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Il devra justifier de l'expérience professionnelle nécessaire à l'exercice de ses fonctions,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 429 (indice majoré 379).

Au vu de la situation sanitaire actuelle, certaines heures seront effectuées en télétravail.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 I. 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Compteurs d'eau (DE 2021 005)

Il est proposé au conseil municipal de :

- Modifier des dates de relevé des compteurs d'eau.

Désormais, ils se feront en Janvier et Juillet de la même année.

Vérification des quatre compteurs de la commune après réservoir afin de déceler d'éventuelles fuites d'eau.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Début des travaux du deuxième appartement communal : remplacement du chauffe-eau, pose d'un poêle à bois, réfection du tableau électrique.

En marge de ces travaux : réparation des toilettes publiques.

Poubelles : prévision de réaliser un enclos pour les poubelles afin qu'elles ne s'envolent ou ne dégradent des véhicules à proximité.

Projet d'aménagement de la zone poubelle « du pré », Granzial. Applanissement de l'aire afin que les poubelles ne se renversent.

Premier enclos prévu : Merle

Afin que la commune soit autonome et plus vite déneigée, débat sur l'opportunité d'acquérir une lame de déneigement à fixer sur le quatre-quatre. Approbation de principe avec devis en cours.

Débat autour de l'idée de vente d'un terrain communal constructible sis à Pourcharesse afin de permettre une installation et de donner un peu plus de marge financière à la commune. Approbation de principe.

Fait à Dompnac,
le 12 janvier 2021

Le Maire

Carole Lastella

